



Commission Communale pour L'Accessibilité

RAPPORT ANNUEL 2024

SOMMAIRE

Définitions	page 3-4
Introduction	page 4-5
1 – Voirie & espaces publics	page 6-7-8
2 – Cadre bâti – Etablissement Recevant du Public	page 9-10
3 – Cadre bâti – Logements	page 11
4 – Les actions de sensibilisation & en faveur de l'inclusion	page 12-13
5- Perspectives 2025	page 13



Définitions

Avant d'aborder l'accessibilité à Aizenay et les actions menées, définissons les termes clefs de ce rapport et le caractère universel de l'accessibilité.

➤ L'accessibilité :

L'accessibilité désigne « la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation, ni conception spéciale ». C'est l'accès à tout pour tous.

Article 2 de la Convention internationale sur la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées de l'ONU.

➤ Le handicap :

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ». Selon la nouvelle définition donnée par la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue « un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » Le terme handicap désigne la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une incapacité, permanente ou non. Il exprime une déficience vis-à-vis d'un environnement, que ce soit en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension. Il s'agit donc plus d'une notion sociale que d'une notion médicale.

<https://www.ccah.fr/CCAH/Articles/Les-differents-types-de-handicap>

➤ Personne à mobilité réduite :

La définition légale d'une "Personne à Mobilité Réduite" inclut l'ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente. Il s'agit de « toutes les personnes ayant des difficultés pour utiliser les transports publics, telles que, par exemple, personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, personnes en fauteuil roulant, personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes âgées, femmes enceintes, personnes transportant des bagages lourds et personnes avec enfants (y compris enfants en poussette) ».

<https://glossaire.handicap.fr/definition-PMR-97>



➤ Etablissement Recevant du Public :

Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Une entreprise non ouverte au public, mais seulement au personnel, n'est pas un ERP.

Les ERP sont classés en catégories qui définissent les exigences réglementaires applicables (type d'autorisation de travaux ou règles de sécurité par exemple) en fonction des risques.

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32351>

Introduction

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a été adoptée dans l'objectif de donner une nouvelle impulsion à l'intégration dans la société des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Elle consacre un volet important à l'accessibilité, basée sur les principes de :

- La continuité de la chaîne de déplacement entre le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leurs intermodalités ;
- « L'accès à tout pour tous ».

Selon la loi du 11 février 2005 : « Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser des équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçue. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. »

Cette même loi fixait sur 10 ans plusieurs échéances en termes de mise en accessibilité :

- Au 1^{er} janvier 2010 :
 - Adoption du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public (PAVE)
 - Etablissement du diagnostic d'accessibilité pour les établissements recevant du public (ERP) les plus importants : catégorie 1&2.
- Au 1^{er} janvier 2011 : Diagnostic d'accessibilité pour les ERP de catégories 3&4
- Au 6 mai 2012 : Accessibilité des services de communication publique en ligne
- Au 1^{er} janvier 2015 : Accessibilité des établissements recevant du public
- Au 12 février 2015 : Accessibilité des transports.

Le 10 juillet 2014, le gouvernement a adopté des mesures législatives pour la mise en accessibilité afin de renforcer et de compléter la loi du 11 février 2005.

Les dispositions législatives de la loi Handicap par décrets du 05 novembre 2014 et arrêtés du 8 au 15 décembre 2014.



Ainsi, à compter de cette date et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires d'ERP ont la possibilité de s'engager par la signature d'un Agenda D'Accessibilité Programmé à mettre leurs bâtiments en conformité avec les obligations légales.

L'ADAP est un document de programmation pluriannuel, qui précise la nature des travaux et leur coût et engage les gestionnaires d'établissements dans un délai de 1 à 3 ans.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 précise que la CCAPH devient la Commission Communale d'Accessibilité et s'élargit donc à tous les usagers sous forme d'observatoire de l'accessibilité. La composition de la commission favorise ainsi un caractère universel à l'accessibilité en ajoutant des représentants des usagers de la ville et des acteurs de la vie économique. La loi du 11 février 2005 indiquait que la mise en place de la commission était obligatoire pour toutes les communes de plus de 5000 habitants.

Son rôle, selon l'article 46 et l'article L.2143.3 du code général des collectivités territoriales, est :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur le territoire communal, de la voirie, des espaces publics et du transport ;
- D'élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité sur la commune ;
- D'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

A Aizenay, cette commission se compose de :

- Monsieur Franck ROY, Maire d'Aizenay (président de la commission) ;
- Madame Delphine ROBIN, Conseillère municipale déléguée au handicap (vice-présidente de la commission) ;
- Monsieur Christophe GUILLET, Adjoint au maire délégué à l'urbanisme ;
- Monsieur Sylvain CHALLET, Adjoint au maire délégué aux sports ;
- Madame Marcelle TRAINEAU, Adjointe au maire déléguée aux affaires sociales ;
- Madame Isabelle PIFFETEAU-GASTON, conseillère municipale ;
- Madame Jacqueline ROCHER, conseillère municipale ;
- Monsieur Christian COUGNAUD, agent technique – responsable de la sécurité des bâtiments ;
- Madame Angéline GUIBRETEAU, usager représentant le handicap ;
- Madame Julie BOURBAN, représentante de l'association des assistantes maternelles ;
- Monsieur Christian COUTON, usager représentant le handicap
- Madame Aurélia GONAND, représentante des acteurs économiques ;
- Madame Virginie MARSAUD, représentant des ESMS de la ville.

En 2024, la commission s'est réunie à trois reprises : le 12/02, le 11/07, le 07/11

1- Voirie & Espaces publics

➤ Réfection des places PMR

À la suite d'un recensement de toutes les places PMR, des travaux ont été programmés par le service voirie afin d'améliorer ou de corriger l'état des places existantes.

➤ Création d'une place PMR Rue Charles Baudelaire, à proximité d'une MAM

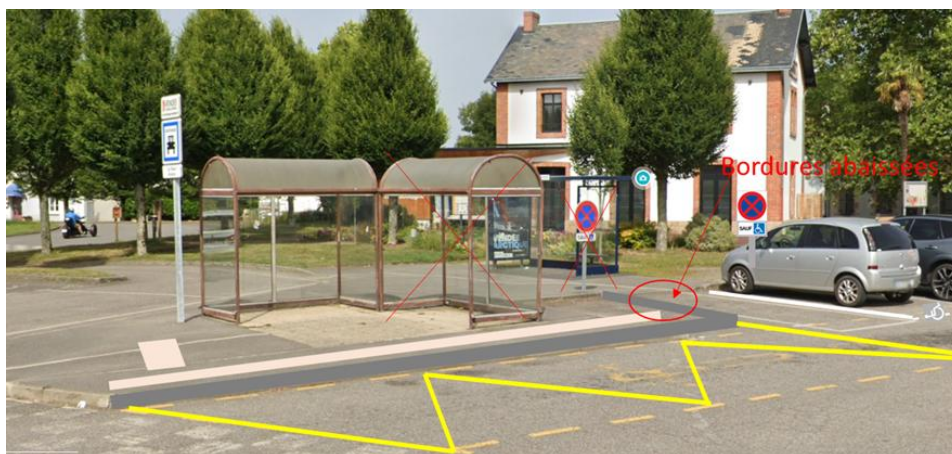


- Mise en accessibilité du point d'arrêt situé à l'office de tourisme



La loi imposant une mise en accessibilité de tous les points d'arrêts routiers prioritaires des réseaux de transport irrigant le territoire, l'arrêt « place office de tourisme » a été identifié comme prioritaire.

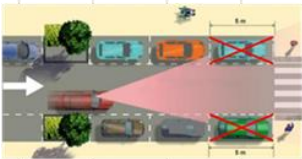
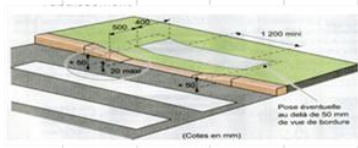
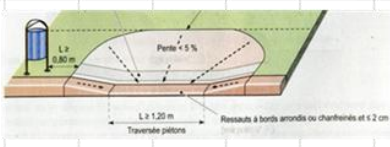
Avant :

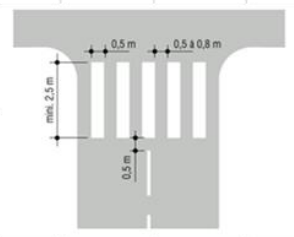


Après :



➤ Recensement des passages piétons, en collaboration avec le Conseil des Sages

Fiche de recensement des passages piétons	
Adresse :	Date :
Présence d'un dégagement visuel de 5 m en amont du PP :	
	
Observations :	
Présence d'un cheminement accessible de part et d'autre du PP :	
☐ Largeur d' 1,40 m	☐ Pente faible
☐ Sol non meuble	☐ Devers 2 % max
Observations :	
Présence d'une bande d'éveil à la vigilance de chaque côté du PP :	
	
Observations :	
Présence de bordures abaissées sur 1,20 m de large de chaque côté du PP :	
	
Observations :	

Signalisation horizontale conforme :		oui	non
			
Observations :			
Signalisation verticale conforme :		oui	non
			
Observations :			
Avis des services techniques :			
Décision de la commission :			

Le recensement des passages piétons sera effectué en 2025.

2- Cadre Bâti – Etablissements recevant du public

➤ Etat des lieux au 31 décembre 2024 :

Etat accessibilité au 31 décembre 2024																	
Bâtiment	éclairage extérieur	parking	cheminement parking	entrée	cheminement intérieur	guichet accueil	éclairage intérieur	accès bar	vestiaire joueurs	douches joueurs	wc joueurs	vestiaires arbitres	douches arbitres	wc arbitres	wc public	scène	escaliers
SPORT																	
Salles des Ganneries																	
Salle de Basket																	
salle de danse																	
salle de la Galerie																	
salle du Noroit																	
salle tennis de table																	
Dojo																	
Salle de tennis																	
Salle de tir à l'arc																	
Stade des Ganneries																	
Stade de la Pénrière																	
Boulodrome																	
Salle des 3 vélos																	
ENFANCE																	
Antenne jeunesse																	
Rased																	
Centre de Loisirs																	
Multi-accueil																	
Ludothèque																	
Ecole Louis Buton																	
Ecole la Pénrière																	
Médiathèque																	
AUTRE																	
Salle des 4 Rondes																	
Salle LAMIDORE																	
Outils en main																	
Secours catholique																	
Epicerie BOUT'SOL																	
Police Municipale						2024									2024		
Eglise																	
Salle Georges Hillairiteau																	
Antenne secouristes																	
Hotel de ville																	
Salle des colombes																	
Cinéma																	
Services techniques																	
pétanque champ foire				2024													
boules en bois																	
pétanque résistance																	
Presbytere																	
local arrière police																	
ancien cimetière		2024	2024														
nouveau cimetière																	
WC la Gare																	
salle OmEGA																	
	non concerné																
	conforme																
	programmé																

Travaux effectués bâtiments 2024:

Mobilier police municipale

Mise en conformité accès ancien cimetière

Mise en conformité espace pétanque place du Champ de foire

Pose de barres PMR WC public rue de la mairie (travaux finalisés en 2024)

En attente de travaux :

Créer place PMR : LAMIDORE

Outil en main



Secours catholique
 Hôtel de ville.
 Musée.

Créer une douche PMR salle des vélos.
 Poser une tablette PMR bouliste place de la résistance.
 Poser une tablette PMR Secours catholique.
 Rallonger la tablette bar du stade des Ganneries.

Travaux bâtiments AD'AP 2024					
Bâtiments	N° fiche APAVE	Descriptif	Coût matériaux (€ HT)	Coût M/O (€ HT)	TOTAL (€ HT)
* Salles des Ganneries	9	supprimer porte	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	12	poser pâtres	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	13	poser pâtres	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	14	inverser sens porte	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	15	poser pâtres	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	22	modifier wc (PMR)	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	23	modifier wc (PMR)	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	24	modifier wc (PMR)	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	26	accès douches	réhabilitation		
LA MI DO RE	140	accès entrée	300,00 €	20,00 €	320,00 €
Outil en mains	193	accès entrée	entreprise		3 000,00 €
Secours catholique	229	accès entrée	entreprise		3 100,00 €
Musée	193	accès entrée	entreprise		1 100,00 €
Hôtel de ville	579	accès entrée	entreprise		6 000,00 €
Police Municipale	368	mobilier	150,00 €	40,00 €	190,00 €
WC rue de la mairie	841	poser barre de WC	70,00 €	30,00 €	100,00 €
Stade des Ganneries	424	poser tablette PMR bar	150,00 €	40,00 €	190,00 €
Maison 3 vélos	576	douche PMR	400,00 €	200,00 €	600,00 €
Pétanque résistance	684	accès bar	300,00 €	200,00 €	500,00 €
Ancien cimetière	939	accès rte des Sables	500,00 €	200,00 €	700,00 €
* WC office tourisme	859	WC PMR	réhabilitation		
* Services techniques	881	accès bureaux	réhabilitation		
Boules en bois Ganneries	904	accès bar	100,00 €	40,00 €	140,00 €
Boules en bois Ganneries	914	WC PMR	300,00 €	80,00 €	380,00 €
TOTAL					990,00 €
* travaux en attente de réaménagement ou réorganisation					
			Cout total des travaux en attente		15 330,00 €
réalisé 2024					

Remarques :

- Les travaux au niveau de l'espace SPORT Les Ganneries ont été mis en attente car des travaux structurels sont en étude.

3- Cadre bâti – logements

La commune dispose de 340 logements sociaux (249 sont adaptés).

Les Habitations à Loyers Modérés sur Aizenay

Noms des résidences	TYPE D'OFFRE					BAILLEURS			Appt.	Pavillon	Commentaires
	T5	T4	T3	T2	T1bis	Vendée Habitat	Vendée Logt.	PODELIHA			
Résidence Bel Air (1967)	4	20	16	7	2	49			49		
Résidence des Judices		10	17	5	4	36			33	3	Plain-pied avec garage
Résidence du Houx Fragon (1996) - Impasse de la Fragonnette		4	6			10				10	Avec garage
Résidence Paul Gendreau (1990) - PA			2	5		7				7	
Résidence du Vieux Manoir (1984)		2	12	4			18			18	
Résidence des Églantiers (1994)		1	8	1			10			10	1 étage + garage
Résidence Les Saules - Rue des Artisans (2010)		1	2			3				3	Plain-pied
Rue Barillon (1988) - PA			6			6				6	
Résidence Les Mésanges (2001) - Impasse des Petits Moineaux - PA			9				9			9	
Les Hauts de la Chevie (2004) - PA			5			5				5	Plain-pied avec garage
Résidence des Hirondelles - Rue des jardins (2004)			1	1			2		2		
Rue d'Anjou (2005 et 2014)		4	10				14			14	Logement grand handicap 19 et 21
Rue de Bretagne (2006)		2	11				13			13	
Impasse 4 Rondes (2010)				2		2				2	Réserve aux familles
Les Jardins des 4 Rondes (2008) - PA			7			7				7	
Résidence le Clos des Charmes - Rue des Noisetiers (2010)		2	5			7				7	
Hameau Riffaudière - Impasse des Bouleaux (2009)		2	5			7				7	Plain-pied avec garage
Impasse de la Boétie - 20 route de Challans (2011)		3	2	2			7			7	Plain-pied
Résidence Le Bosquet - Rue du Bosquet (2011)		1	4			5			1	4	
Résidence Le Puyfraud - Rue Cassiopée (2012)		2	3				5			5	Plain-pied avec garage
Rue des Buis (2013)		1	2				3			3	Plain-pied avec garage
Résidence Villeneuve (2013) - PA			3	18		21			21		
Rue des Lisières (2014 et 2017)		3	6	1			10			10	Logement grand handicap 1 et 3
Le Clos St Joseph (2016)			5	4		9			4	5	Plain-pied avec garage
Résidence les Sittelles - Route du Poiré (2016)		1	11				12		12		
Impasse de la Rabine (2017)		4	1				5			5	1 étage + garage
Rue du Logis (2017 et 2018)		2	2			4				4	Avec garage
Impasse de l'Orge (09/2018)		2	1			3				3	Plain-pied avec garage
Impasse du Millet (09/2018)			3			3				3	Plain-pied avec garage
Rue des Etoiles (11/2017)		2	2	1			5			5	1 étage + garage
Rue du Battage (06/2019)		2		1			3			3	Pas de garage
Rue du Pot de terre et rue Cheminée (12/2019, 10/2022)		2	2					4		4	
Rue des Haies Vives (02/2020)			4				4			4	Pas de garage - 2 PP et 2 avec étage
Clos des camélias (septembre 2022)			2	1		3				3	
Résidence Dorothea Dix (janvier 2023)		1	6	2		9			8	1	
Résidence La Fuy (décembre 2023)		3	9	6			18		18		
Résidence le Chêne Clair (septembre 2024)				2		2			1	1	Pas de garage : 1 RDC et 1 à l'étage
TOTAL	4	77	190	63	6	192	144	4	149	191	
TOTAL						340			340		

A noter qu'il n'y a pas d'évolution du nombre de logements par rapport à 2023 (2 nouveaux et 2 logements vendus).

4 – Les actions de la commission

La diversité des profils au sein de la commission permet un croisement des regards et une approche enrichie des sujets abordés. Les élus relaient les enjeux de l'inclusion au sein de leurs comités consultatifs respectifs, jouant un rôle de porte-parole engagé.

Les agents techniques apportent leur expertise opérationnelle, évaluant la faisabilité des propositions à partir des observations formulées par la commission.

Les représentants des secteurs de l'enfance, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des commerçants et des établissements médico-sociaux partagent leurs retours d'expérience, mettant en lumière les points forts et les axes d'amélioration à envisager.

Trois commissions Accessibilité ont été organisées en 2024 :

- Lundi 12 février 2024 :
 - Présentation d'un projet de création d'une place PMR à proximité d'une MAM et l'abaissement de bordures au droit du portail de la MAM
 - ⇒ Validé par les membres de la commission
 - Présentation de la mise en accessibilité du point d'arrêt situé à l'office du tourisme
 - ⇒ Projet porté par la Région et soutenu par la commission
 - Bilan de la semaine d'accessibilité 2023 ponctuée par plusieurs temps forts : la visite de Monsieur le Maire à l'ESAT, le partage du quotidien des élèves de l'IME aux élèves de l'école de la Pénrière à travers une vidéo, une conférence sur l'autisme, la projection d'un film sur l'inclusion, une soirée découverte de la joëlette, des actions en faveur de l'inclusion par les clubs sportifs.
 - ⇒ Un bilan positif et une mobilisation des acteurs d'Aizenay saluée par la commission
- Jeudi 11 juillet 2024 :
 - Présentation du rapport d'accessibilité 2023
 - ⇒ Validé par les membres de la commission
 - Réflexion sur la prochaine semaine d'accessibilité. Une soirée de remerciements sera organisée le 30 septembre 2024 pour remercier les partenaires mobilisés lors de la semaine « Tous unis, tous différents » en 2023.
 - ⇒ Quelques idées suggérées :
 - Soirée sur la parentalité
 - Poursuivre le travail collaboratif avec les commerçants et les clubs sportifs
 - Penser une conférence sur les dispositifs d'aides aux logements à destination des usagers en perte d'autonomie
 - Renouveler l'expérience des joëlettes
 - Présentation du projet de recensement des passages piétons qui débutera en 2025. La commission souhaite associer le Conseil des Sages à cette action. Une rencontre avec sa présidente est à prévoir.



- Jeudi 7 novembre 2024 :
 - Poursuite de la réflexion sur la prochaine semaine de l'accessibilité.
 - ⇒ Les membres de la commission s'accordent sur le fait que le délai d'organisation ne permet pas de proposer une action de qualité pour la semaine de l'accessibilité en 2024. Il est donc convenu que la prochaine édition se tiendra au printemps 2025, afin de garantir une meilleure préparation des actions et une communication efficace auprès des Agésinates.
 - ⇒ Les actions validées par la commission :
 - Soirée Ciné Débat
 - Sortie joëlette
 - Sollicitation des clubs sportifs
 - Renouvellement du DUODAY avec les travailleurs ESAT et les artisans et commerçants d'Aizenay
 - ⇒ Communication à venir dans l'Echo Agésinate de janvier 2025 et mars 2025

Comme chaque année, les habitants du Bois Marie et de la Maisonnée ont accueilli le public lors du salon d'automne.

Perspectives 2025 :

- 1- Poursuite mise en accessibilité des ERP
- 2- Organisation d'une 3^{ème} semaine de l'accessibilité
- 3- Recensement des passages piétons